

Elections regionales

Par **Salomon_bel-air**, le **25/10/2008** à **17:25**

Bonjour,

Au premier tour, si une liste obtient la majorité absolue, elle obtient d'emblée 25% des sièges. Le reste est partagée proportionnellement. [b:1hbnb9lv]Mais peut-elle [celle qui a gagné en gros] revendiquer plus de sièges ?[/b:1hbnb9lv]

Même question si on procède au second tour.

Par **Salomon_bel-air**, le **25/10/2008** à **19:09**

Trouvé mais ce n'était pas évident.

[http://vosdroits.service-public.fr/F195 ... x&l=N19178](http://vosdroits.service-public.fr/F195...x&l=N19178)

La réponse est, oui, elle peut obtenir des sièges supplémentaires en fonction des suffrages exprimées.